

République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte
Communauté de Communes du Sud Artois

COMMUNE DE SAILLY-au-BOIS

Quelques informations pratiques 2024-04

Villages et maisons fleuries : vous trouverez ci-joint le document pour vous inscrire au concours des maisons fleuries.

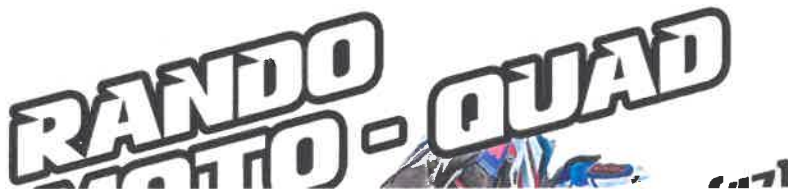


N'hésitez pas à vous inscrire, c'est gratuit. Le résultat du concours sera dévoilé le jour des vœux du maire le 1^{er} samedi de janvier.

On compte sur vous pour fleurir, embellir et entretenir vos parcelles afin que notre village offre une très belle image au jury des villages fleuris qui passera dans notre commune le vendredi 28 juin.

Dimanche 23 juin

La commune de Monchy-au-Bois organise comme tous les ans pour sa ducasse une balade de motards en groupe. Elle se fera le dimanche matin avec un départ de Monchy à 9 h. Le nombre de motos est estimé entre 100 et 150, suivant les conditions météo. Leur passage est estimé entre 10h50 et 11h10 Le groupe viendra de Foncquevillers et se dirigera vers Hébuterne.



Invitations :

Vous trouverez aussi ci-jointe la feuille pour vous inscrire pour les festivités du 14 juillet.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h.

Les cartes d'électeurs sont les mêmes que pour la dernière élection. Seuls les nouveaux inscrits, jeunes qui ont 18ans et nouveaux habitants qui se sont inscrits avant le 3 mai auront une nouvelle carte ;



Rappel : MA JDC l'inscription se fait en mairie pour tous les jeunes qui ont 16 ans.



**L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !**



J'ai entre 16 et 25 ans Je m'inscris en quelques clics Je m'informe de A à Z

LE SAVIEZ-VOUS ?

**La JDC est une étape clé,
à ne pas manquer !**

Votre certificat est obligatoire pour passer :

- ☑ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...)
- ☑ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

ou pour :

- ☑ vous engager dans l'armée.

Grâce à MAJDC.FR vous pouvez

- ☑ découvrir ce qu'est la JDC ;
- ☑ poser toutes vos questions ;
- ☑ télécharger votre convocation ;
- ☑ changer la date de votre JDC ;
- ☑ demander une exemption ;
- ☑ être guidé jusqu'au site de convocation ;
- ☑ télécharger votre attestation à l'issue de la JDC.

facebook

La commune dispose d'une page facebook où vous
pourrez trouver des informations
Ces informations existent aussi sur le site internet.



Dates à retenir :

15 juin : à partir de 10h, kermesse du RPI à la salle de Sailly

22 juin : inscription pour le concours des maisons fleuries

14 juillet : à partir de 19h, repas gratuit suivi d'un feu d'artifice si le temps le permet

31 août-1^{er} septembre : fête communale

Le maire, Georgette Mikolajczak

6 Rue Haute
62111 Sailly-au-Bois
Tel : 03 21 24 81 38
commune-de-saillyaubois@orange.fr
www.saillyaubois.fr
IPNS